



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_11_004

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation :
21/11/2024

Date d'affichage :
21/11/2024

**OBJET : Étude de
revitalisation du Centre-
bourg de Nançay – demande
de financement au titre du
Contrat Régional de
Solidarité (CRST) 2022-2028
- Mesure 23-5
« Revitalisation des centres-
villes et centre-bourgs »**

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :

L'an deux mille vingt-quatre
le vingt-huit novembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY.
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : Madame GUÉRU, Monsieur PERRIER.

Absents : Messieurs BARRÉ, BONNOT, IMBAULT.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intégration de la Commune de Nançay dans l'Opération de
Revitalisation de Territoire (ORT) de la Communauté de Communes Sauldre
et Sologne,

Considérant ladite convention, dans laquelle une étude pour la requalification
globale du centre-bourg a notamment été identifiée,

Considérant la nécessité pour la Commune de Nançay de disposer d'une
stratégie globale de revitalisation prenant en compte l'ensemble des
problématiques auxquelles la Commune est confrontée, parmi lesquelles :

- la préservation de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du
centre-bourg,
- l'aménagement des espaces publics à caractère structurant ,
- le renforcement de la lisibilité et de la qualité des entrées de ville,
- la redynamisation du centre-bourg par le tourisme et les commerces,
- l'aménagement de la traversée du centre-bourg (mobilité),
- l'adaptation de l'offre de logements aux besoins actuels et la lutte
contre la vacance et le bâti dégradé,

Considérant que l'objectif de cette étude est de construire **un projet urbain
global sous la forme d'un plan guide pour la revitalisation du centre-
bourg de la Commune,**

Considérant que trois cabinets d'étude ont été consultés pour la réalisation de
cette étude et que l'offre de la Société **Laboratoire d'Urbanisme Pluriel**
« LUP » est l'offre la mieux disante, pour un montant de 25 700.00 € H.T.,

.../...

soit 30 840.00 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : approuve l'opération d'étude pour la revitalisation du centre-bourg de Nançay,

Article 2 : décide de retenir l'offre de la Société Laboratoire d'Urbanisme Pluriel « LUP », domiciliée 69, rue des Rigoles 75020 PARIS, pour un montant de 25 700.00 € H.T., soit 30 840.00 € T.T.C.,

Article 3 : autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de ce projet,

Article 4 : approuve le plan de financement ci-dessous :

Nature dépense	Dépenses montants H.T.	Financiers	Recettes montants H.T.	%
Étude de revitalisation du centre-bourg de Nançay	25 700.00 €	Région Centre-Val de Loire (CRST 2022-2028)	20 560.00 €	80.00 %
		Autofinancement	5 140.00 €	20.00 %
TOTAL DÉPENSES	25 700.00 €		25 700.00 €	100.00 %

Article 5 : autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité (CRST) 2022-2028 Mesure 23-5, pour un montant de **20 560.00 €**,

Article 6 : décide d'inscrire les dépenses et recettes au budget 2024 et au budget primitif 2025.

Fait à Nançay, le 29 novembre 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 29 novembre 2024.